

Vœu déposé par Marie-Claire Carrere-Gee, Conseillère de Paris et le groupe les Républicains et Indépendants, relatif

au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes

Vu la délibération 2017 DASCO 113 portant modification des modalités d'organisation du travail des gardiens des écoles ;

Considérant qu'un nouveau règlement de service des gardiens a été adopté par le Conseil de Paris en juillet 2017 ;

Considérant que ce règlement, entré en vigueur le 1er janvier 2018, réorganise le temps de travail des gardiens des écoles en l'annualisant et en définissant un planning hebdomadaire de 47h30 sur 38 semaines, avec une amplitude horaire journalière de 12 heures ;

Considérant dans ce cadre que les gardiens sont présents du lundi au vendredi entre 7h et 19h, en contrepartie d'un allègement de leurs obligations le soir, le week-end et pendant les congés scolaires ;

Considérant que le nouveau règlement de service n'évoque par la possibilité pour les gardiens référents d'effectuer des heures supplémentaires, notamment à l'occasion des manifestations importantes de l'écoles, telles que les conseils et fêtes d'école ;

Considérant le voeu déposé par le groupe Les Républicains et Indépendants en février 2018, demandant que la Mairie autorise les gardiens d'école qui le souhaitent à effectuer des heures supplémentaires ;

Considérant que l'Exécutif avait rejeté ce voeu mais avait indiqué que les circonscriptions aux affaires scolaires et à la petite enfance (CASPE) allaient travailler sur la possibilité de mobiliser des gardiens vacataires pour les conseils d'école et s'agissant des fêtes d'école, sur la possibilité de mobiliser des gardiens vacataires la semaine précédente afin que le gardien titulaire puisse y participer ;

Considérant que ce nouveau règlement a des conséquences sur le fonctionnement des écoles, par exemple sur l'organisation des conseils d'école, pour lesquels la mobilisation de gardiens vacataires, lorsqu'ils se tiennent en dehors de leurs horaires de service, fait encore défaut ;

Marie-Claire Carrere-Gee et le groupe Républicains et Indépendants émettent le voeu que :

- **la Mairie de Paris évalue les conséquences du nouveau règlement de service des gardiens sur la vie des écoles (fêtes et conseils d'école) ;**
- **la Mairie de Paris s'assure de la mobilisation de gardiens vacataires afin de permettre la réunion des conseils d'école en dehors des horaires de services des gardiens titulaires.**